

E 2001 (B) 8/17

*Le Ministre de Suisse à Vienne, Ch. D. Bourcart,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Vienne, 28 novembre 1922

En vous confirmant mon rapport d'hier¹ et en vous remerciant de votre dépêche du 24 novembre² concernant l'aide financière à accorder à l'Autriche, j'ai l'honneur de vous informer que, au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères je lui ai exposé verbalement, en me basant sur vos informations, l'état de la question en Suisse. M. Gruenberger se montre reconnaissant de votre désir d'éviter la clause référendaire, désir qui concorde avec les intérêts de l'Autriche; il vous sera très obligé de lui communiquer par mon entremise, aussitôt que faire se pourra, les modalités qui auront été adoptées par le Conseil fédéral pour le prêt de 20 millions destiné à ce pays. D'autre part le Ministre s'est montré un peu ennuyé du texte d'un télégramme de l'agence télégraphique suisse paru dans les journaux du 25 de ce mois et dans lequel il était dit que le Conseil fédéral ne signerait pas les protocoles de Genève et ne prendrait pas part au contrôle institué par la Société des Nations, attendu qu'il ne serait pas conforme aux traditions de la Suisse de demander à un Etat étranger une déclaration selon laquelle celui-ci ne renoncerait en aucun cas à sa souveraineté. Ce télégramme a été pris comme prétexte, d'une part par M. Seitz, chef du parti socialiste, pour attaquer au Parlement l'œuvre de Mgr. Seipel, d'autre part par la «*Deutschösterreichische Tageszeitung*» (organe des pangermanistes) du 26 novembre pour critiquer l'acte tyrannique de l'Entente consacré par les protocoles de Genève. Ce journal va jusqu'à dire que la déclaration du Conseil fédéral suisse (il ne me semble toutefois pas qu'il y ait eu aucune *déclaration* gouvernementale) peut être considérée comme un soufflet à l'Entente!

Il est grand temps d'ailleurs que les discussions parlementaires sur l'oeuvre de Genève et ses conséquences législatives en Autriche prennent fin; les esprits sont exaspérés de part et d'autre et dans la séance de nuit de samedi à dimanche les orateurs des deux partis se sont laissé entraîner à des expressions rien moins que parlementaires; même Mgr. Seipel a un peu perdu patience à un moment donné. Les

1. *Non reproduit.*

2. *Cf. n° 236.*

5 DÉCEMBRE 1922

637

lois adoptées par le Conseil national seront sans doute votées ce soir par le Conseil fédéral autrichien (correspondant à notre Conseil des Etats) quoique les partis se tiennent la balance. On a trouvé un expédient pour permettre aux socialistes de laisser passer la mesure.³

3. *Note de Motta en marge*: Envoyé à notre ministre quelques exemplaires de notre message. Cela suffira pour dissiper tout malentendu. *Motta se réfère au message du 1^{er} décembre 1922*, FF, 1922, vol. III, pp. 833—880.